

**Séance du 28 novembre 2023
Délibération n°2023-53**

L'an deux mille vingt trois, le 28 novembre, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL et Bernard SOUTON.

Absents : Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE et Gilles TRONCHON.

Procurations : Elodie DELABRE a donné procuration à Josette POTUS et Gilles TRONCHON a donné procuration à Bernard SOUTON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 20 novembre 2023.

Objet : DETR

Le Maire informe les élus que la campagne 2024 de dépôt des dossiers pour les demandes de subventions (DETR et DSIL) est ouverte, les demandes peuvent être déposées jusqu'au 1^{er} décembre 2023.

Il propose donc de déposer un dossier au titre de la sécurité au Bourg. En effet, comme cela a déjà été évoqué en Conseil, la circulation devant la caserne, l'école et la salle polyvalente pose un réel problème de sécurité.

Les travaux ont fait l'objet d'une première approche budgétaire pour 81 960.50 € HT.

Le financement serait donc le suivant :

- Etat (DETR) : 65 568 €
- Fonds propres : 16 392.50 €

Après discussion et à l'unanimité, le Maire est autorisé à déposer le dossier de demande de subvention DETR ainsi que les documents afférents pour le projet d'amélioration de la voirie pour une meilleure sécurité au Bourg.

Le Maire.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le
publication le

12 DEC. 2023

et

12 DEC. 2023